



DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil communautaire en date du lundi 26 janvier 2026

Convocation en date du lundi 19 janvier 2026

Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut : Prescription de la révision allégée n°4 et modalités de concertation - Reclassement du zonage du parc Emile Zola pour implantation d'un parc récréatif	
N° : D26030	N°Acte : 2.1
Projet de territoire	Engagement 3 - Accompagner les conversions et la résilience

Rapporteur : M. Aymeric ROBIN - Président de La Porte du Hainaut chargé des transitions, de l'aménagement et des mobilités

Dga Pôle Développement Territorial Et Durable
Direction Valorisation Et Harmonisation Du Territoire Rural Et Urbain
Service Plui

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 90

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 83

Membres présents : 66

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, Mme Christine NELAIN (ABSCON) - Conseillère communautaire, M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, Mme Any BROWERS (BOUCHAIN) - Conseillère communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) - Vice-Présidente, M. David AUDIN (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Emmanuel CHERRIER (DENAIN) - Conseiller communautaire, Mme Annie DENIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Valérie CARTA (DENAIN) - Conseillère communautaire, Mme Michèle DANDOIS (DENAIN) - Conseillère communautaire, M. Ali AMOURI (DENAIN) - Conseiller communautaire, M. Romain MERVILLE (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Catherine MERCIER (ESCAUDAIN) - Conseillère communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Daniel HERLAUD (ESCAUTPONT) - Conseiller communautaire, M. Bernard LEBRUN-

VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, Mme Catherine DERONNE (HASNON) - Conseillère communautaire, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, Mme Marie-Jeanne LASSELIN (HERIN) - Conseillère communautaire, M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Didier GREGOR (LOURCHES) - Conseiller communautaire, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Karine LIPPERT (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Eric WARMOES (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Marie-Josée PAILLOUSSE-PIREZ (RAISMES) - Conseillère communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Patrick DUFOUR (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Didier LEGRAIN (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseiller communautaire, Mme Pascale TEITE (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Conseillère communautaire, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseillère communautaire, M. Christophe VANHERSECKER (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Salvatore CASTIGLIONE (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Laurence SZYMONIAK-ROLAIN (WALLERS) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 17

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) a donné pouvoir à Mme Any BROWERS (BOUCHAIN), M. Yannick ANDRZEJCZAK (DENAIN) a donné pouvoir à M. David AUDIN (DENAIN), M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), Mme Alexandra PULLIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à Mme Michèle DANDOIS (DENAIN), Mme Régine GUILAIN (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Francis WOJTOWICZ (DOUCHY-LES-MINES), M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) a donné pouvoir à Mme Sylvie SCHUTT (ESCAUDAIN), M. Jean-Paul COMYN (HERIN) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Ludovic AIGUIER (MASTAING), M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) a donné pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN), M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND), M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Bruno LEJEUNE (OISY) a donné pouvoir à M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY), Mme Sylvia POTIER (RAISMES) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (RAISMES), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à Mme Noura ATMANI (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSENGER (LECELLES), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à Mme Malika YAHIAOUI (TRITH-SAINT-LÉGER), M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT)

Membres absents excusés : 7

M. Michel BLAISE (BELLAING), M. Youssouf FEDDAL (DENAIN), M. Joshua HOCHART (DENAIN), Mme Annick TRIoux (ESCAUDAIN), M. Jean-François DELATTRE (HASPRES), M. Eddy ZDZIECH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut 2024-2044 adopté par le Conseil Communautaire le 16 octobre 2023 et notamment son engagement n°3 : « Accompagner les conversions et la résilience »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°21/029 en date du 18 janvier 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de La Porte du Hainaut,

Vu la délibération Conseil Municipal de la ville de Denain n°18 en date du 13 décembre 2023 relative au projet de concession de service public pour l'implantation d'un parc récréatif sur le parc Emile Zola,

Vu l'avis favorable de la Commission 'Transitions, Aménagement et Mobilités' en date du 12 janvier 2026,

Le PLUi de La Porte du Hainaut a permis d'harmoniser les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale. Il vise également à mettre en cohérence les enjeux liés à la protection du cadre de vie de ses habitants et d'attractivité de la collectivité.

Document vivant, il peut ainsi évoluer afin de prendre en compte des évolutions territoriales à l'œuvre. C'est notamment le cas dans le cadre de la poursuite de la réhabilitation du parc Emile Zola. Cet espace vert, bénéficiant d'un cadre privilégié, dispose d'une position centrale et accessible au cœur de Denain qu'il apparaît nécessaire de valoriser.

En effet, en 2012, le parc a déjà fait l'objet d'une première réhabilitation marquante à travers la création de l'amphithéâtre de verdure et la création d'équipements de loisirs. Le Centre-Aqualudique NaturéO s'est ensuite ajouté aux équipements déjà présents au sein du parc, en 2020.

Enfin, en 2023, une nouvelle phase d'aménagement a été amorcée avec l'intégration de nouveaux aménagements multi-activités et multigénérationnels favorisant la pratique sportive, récréative et la promenade. Désormais, il est envisagé de proposer en cœur de ville, au sud du parc Zola, un parc récréatif reprenant les équipements existants et apportant diverses attractions et manèges. Ce parc récréatif sera tourné autour de la thématique de la faune et de la flore.

Cet espace est actuellement classé en zone naturelle. Ainsi, une évolution du PLUi de La Porte du Hainaut est nécessaire pour permettre le projet à travers le reclassement de cet espace en zone urbaine. Cette évolution réduit une zone naturelle sans porter atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Par conséquent, une procédure de révision dite « allégée » peut être envisagée.

Cette révision du PLUi s'inscrit dans le Projet de Territoire, au sein de l'engagement n°3 « Accompagner les conversions et la résilience », en ce que le projet de réhabilitation du parc Emile Zola participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

La présente délibération acte la prescription de cette révision allégée et détermine les objectifs et modalités de concertation. Ainsi, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire fixe les obligations et modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Une prochaine délibération arrêtera le projet en tirant le bilan de cette concertation. Une phase de consultation des partenaires et une enquête publique seront ensuite lancées, avant une dernière délibération en Conseil Communautaire qui approuvera le projet.

Le Conseil communautaire décide :

- de prescrire le projet de révision allégée n°4 du PLUi.
- de valider les objectifs de concertation suivants :
 - Informer et recueillir l'avis des habitants, des associations ou autres personnes concernées, une fois le dossier constitué, en amont de la consultation des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique,
 - Prendre en compte les avis dès lors qu'ils sont en lien avec les objets de la procédure et conformes aux prescriptions du Code de l'Urbanisme.
- de valider les modalités de concertation suivantes :
 - Dépôt d'un dossier technique et d'un registre accessible au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, situé au Site Minier de Wallers-Arenberg aux dates et heures d'ouverture des lieux au public pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
 - Dépôt d'un dossier technique et d'un registre accessible à la mairie de Denain aux dates et heures d'ouverture des lieux au public pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
 - Mise à disposition de ce dossier technique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et sur le site de la mairie de Denain pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
 - Possibilité pour le public d'adresser ses contributions par courrier au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, situé au Site Minier de Wallers-Arenberg (Rue Michel Rondet – BP 59 – 59135 WALLERS ARENBERG) pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
 - Mise à disposition de l'adresse mail plui@agglo-porteduhainaut.fr permettant de recueillir les observations éventuelles pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en œuvre du projet,
 - Affichage de la délibération dans les mairies et au siège de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants liés à cette procédure de révision allégée n°4.

Adoptée à 82 voix POUR,
1 ABSTENTION,
Fait à Wallers, le 26 janvier 2026

Acte rendu exécutoire
Par publication et dépôt
au contrôle de légalité
en date du : 11/02/2026

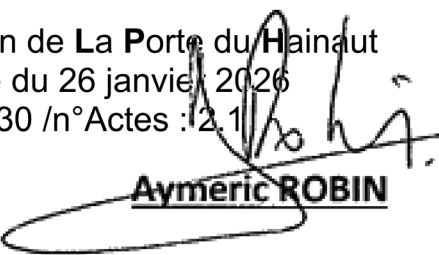
Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



10/02/2026
Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
Conseil communautaire du 26 janvier 2026
Délibération n°D26030 / n°Actes : 2.1
4/5


Aymeric ROBIN



Conformément aux articles R421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou de sa publication). Le tribunal Adminsitratif peut être saisi par l'application informatique "télérékurs citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Président de la CAPH peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.

**La Porte
du Hainaut**
Communauté
d'Agglomération

